



Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire

www.avspl303.fr

avspl303@gmail.com

Nantes, le 3 février 2026

A l'attention des candidates et candidats aux élections municipales de 2026, à Nantes

Madame la candidate, Monsieur le candidat,

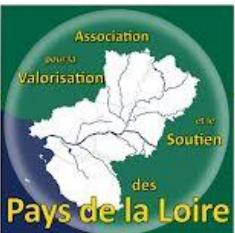
Objet : Questionnaire pour les élections municipales de 2026, à Nantes.

L'Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire (AVSPL), républicaine, trans partisane, souhaite connaître votre position sur un sujet primordial pour l'avenir de Nantes, capitale régionale.

Nous invitons toutes les candidates et tous les candidats aux municipales à se positionner clairement en répondant au questionnaire ci-dessous.

Les réponses seront consultables sur notre site internet et permettront aux citoyens d'apprécier, en toute transparence, le positionnement réel de chaque candidat face :

- à l'unité régionale des Pays de la Loire,
- à la neutralité de l'action municipale,
- au refus de toute instrumentalisation identitaire, idéologique ou séparatiste de l'histoire, de la culture et des fonds publics.



Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire

www.avspl303.fr

avspl303@gmail.com

QCM – Positionnement des candidats aux municipales de Nantes (2026)

Question 1 :

Vous engagez-vous à agir pour affirmer l’ancrage de Nantes et de la Loire-Atlantique à la Région des Pays de la Loire ? (avec Nantes pour capitale régionale)

A Oui

B Non

C Refus de répondre

Question 2 :

L'affichage permanent, dans les espaces institutionnels municipaux, de tout symbole porteur d'une revendication politique, est une atteinte au principe de neutralité du service public. Le Gwenn ha du, souvent présenté comme le drapeau breton, a été créé dans les années 1920. Bien qu'il soit aujourd'hui perçu comme un symbole culturel, il reste l'emblème du mouvement nationaliste autonomiste breton et incarne toujours les mêmes revendications politiques de ses origines, y compris séparatistes. Pour éviter cette situation ambiguë, nous souhaitons le retrait du Gwenn Ha Du de la cour d'honneur de l'Hôtel de ville de Nantes et du Cours des 50-Otages. Et vous ?

A Oui

B Non

C Refus de répondre

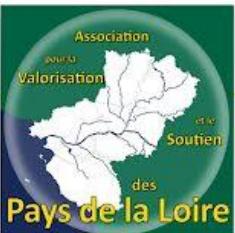
Question 3 :

Le breton n'a jamais été historiquement la langue des Nantais. Sous l'Ancien Régime, le diocèse de Nantes appartenait à l'aire linguistique du gallo, et non à celle du breton. Rien ne justifie de traduire des plaques de rues en breton à Nantes. De plus, cette forme d'écriture, dite breton « surunifié », a été imposée en juillet 1941 avec l'aide de l'occupant allemand, soit quelques semaines seulement avant l'exécution des otages. Ces plaques sont une atteinte à la mémoire des victimes de la barbarie nazi, notamment sur le Cours des 50-Otages . Pour ces raisons nous souhaitons le retrait de ces plaques de rues traduites en breton (ainsi que des panneaux d'entrée de ville en breton). Et vous ?

A Oui

B Non

C Refus de répondre



Association pour la Valorisation et le Soutien des Pays de la Loire

www.avspl303.fr

avspl303@gmail.com

Question 4 :

L'adhésion à la charte « Oui au breton » par l'équipe municipale actuelle implique des engagements très importants. Son coût d'application est disproportionné par rapport à la réelle place de cette langue dans la population nantaise et historiquement dans notre ville. De plus, cette langue bretonne est malheureusement instrumentalisée à des fins politiques, à Nantes, comme ailleurs. Pour ces raisons, ainsi que celles de la question précédente, maintenez-vous l'adhésion de la Ville de Nantes à la charte « Oui au breton » ?

A Oui

B Non

C Refus de répondre

Question 5

Maintiendrez-vous la décision de l'actuelle équipe municipale de créer un grand espace dédié à la « culture bretonne » au rez-de-chaussée de la tour Bretagne en cours de réhabilitation (projet Kejadenn, pour au moins 1 million d'€ d'argent public), sans mise en concurrence et appel à des projets alternatifs pouvant être intéressés et pertinents pour cette localisation ?

A Oui

B Non

C Refus de répondre

Nantes et la Loire-Atlantique, par leur histoire, leur diversité et leur dynamisme, sont au cœur des Pays de la Loire. Nous souhaitons qu'elles le demeurent.

Dans l'attente de recevoir vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil d'administration de l'AVSPL

Courriel : avspl303@gmail.com

Site internet : <https://avspl303.fr>

Nota : L'ethno-régionalisme est défini par Benjamin Morel dans son ouvrage « La France en miettes, Régionalismes, l'autre séparatisme »